

MINISTERE DE L'ECONOMIE REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
DES FINANCES ET DU PLAN UNION- DISCIPLINE-TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° _____ /MEFP/ DOUANES

CLT : A 20

OBJET : CEAO - Tarif d'usage TCR.

CIRCULAIRE N° 353 DU 22/07/80

Diffusion Générale

Référence : Traité instituant la CEAO Signé à Abidjan le 16-4-73.

- Circulaire n° 230 du 10-2-76

En application des décisions n° 229 - 232 - 230 et 235/80/CM/SD du Président en exercice du conseil des Ministres de la CEAO en date du 20 Juin 1980, j'ai l'honneur de vous communiquer en annexe, la liste des produits industriels originaires de la communauté nouvellement agréés à la taxe de coopération régionale, ainsi que les taux TCR qui leur seront applicables à leur entrée en Côte d'Ivoire -

Par ailleurs le taux TCR précédemment applicable aux allumettes du 36.06.00 fabriquées par la SONATAM (Mali) agrément n° 00039, est modifié conformément à la décision n° 7/80/CM du 26-4-80 du Président en exercice du Conseil des Ministres de la CEAO comme suit :

Ancien taux

9 %

Nouveau taux

0 %

Ces dispositions qui sont immédiatement applicables complètement les listes jointes à mes circulaires n° 240 du 31 – 3 – 76, 273 du 4 – 10 77, 306 du 15 – 2 – 79, 322 du 27 – 6 – 79 et 325 du 22 – 8 – 79 –

Le bénéfice de la taxe de coopération régionale est subordonné à la production au moment du dédouanement, du certificat d'origine CEAO et de la déclaration d'exportation CEAO du Pays de provenance -

Les difficultés éventuelles d'application de la présente circulaire me seront signalées d'urgence -

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

M. K. ANGOUA

Positions Tarifaires NTS/CEAO	Désignation des Produits agréés au régime TCR	Numéros d'agrément et de Décisions	Entreprises Productrices	Taxes En Côte d'Ivoire	Applicables d'Ivoire
				T C R	Taxe intérieurs
Ex 20-05-10	Purées et pâtes de fruits, Confitures, Gelées . . . etc - addition de Sucre - . - a) confitures	Décision N° 229/80/CM/SG Du 20-6-80 00386 (Agrément)	SAVANA BP 831 Bobo-Dioulasso (Hte Volta) Mle 2013	0	TVO
20-07-14	Jus de Fruits . . . non fer- mentés avec addition de Sucre :	00189 (agrément)		0	TVO
20-07-16	- Jus d'autres fruits ou légumes : --- Jus de tamarins --- Jus de mangues	00190 (agrément)		0	TVO
Ex 21-04-90	Sauces, Condiments. . . . - Autres --- a) Tomato-Ketchup	00387		0	TVO
22-09-32	Eaux de vie liqueurs. . . - Alcool de menthe	00015 Décision N° 230/80/CM/SG	Siparco BP 3209 DAKAR (Sénégal Mle n° 6062	0	TVO + Taxes Specials et Taxes additionnelles
27-10-69	Huiles de pétrole. Huiles lubrifiantes : Autres . . .	0021 Décision n° 232/80/CM/SG du 20-6-80	BPAO BP 59 DAKAR Mle n° 6063	13	TVO
33-06-21	Produits de Parfumerie. . --- Parfums : -- liquides non alcooliques	00202	Siparco	31	TVM

	-- liquides alcooliques... Présentés en récipients :	Décision n° 230/80/CM/SG du 20-6-80	... 209 DAKAR (Sénégal) Mle 6062		
33-06-23	--- d'un ½ litre --- ou moins	00203		34	TVM
33-06-31	Produits pour les soins de la peau et le maquillage :- -- non alcooliques	00033		31	TVM
55-06-90	Fils de Coton conditionnés Pour la vente au détail : - Autres Autres Tissus de Coton - Autrement imprimés : - pesent 200G ou moins/m2 - à armure toile : - d'une largeur supérieure à 115 cm	0084 Décision n° 233/80/CM/SG du 20-6-80	Voltex BP 105 Koudougou (Rup-H-Volta) Mle n° 2014	0	TVO
Ex 55-09-54	- - - b) obtenus à partir d'écrus non originaires.....	00096		24	TVO
62-01-10	Couvertures : --- de coton	00112		8	TVO
85-15-39	Appareils récepteurs de radiodiffusion - Autres combinés ou non avec un appareil d'enre- gistrement ou de repro- duction de son	00389	SOCORAM	15 %	TVO
92-11-22 92-11-30	Appareils de reproduction de son : - électrophones Appareils mixtes d'enre- gistrement ou de repro- duction de son	Décision n° 235/80/ CM/SG du 20-6-80 00390 00391	BP 154 Bamako (Mali) Mle n° 3013	20 % 20 %	TVO TVO